

moyen les oppreffions, dont on menace, fous le mot de *Reprefailles*, les Catholiques-Romains repandus dans les Etats de certains Princes de la Confession d'Augsbourg? Il y a donc fûrement beaucoup à rabattre de ce qu'on fait paroître fur ce fujet; mais laiffons à part toute difcution, afin de pouvoir rapporter une Patente du Roi de Pruffe publiée par fon Miniftre en cette Ville le 17. Mars dernier; elle fait voir le zèle avec lequel S. M. Pruffienne embraffe le parti des Saltzbourgeois Proteftans, en leur accordant fa protection, & une refidence dans fes Etats. La voici.

NOUS FREDERIC, &c. Sçavoir faisons par la Prefente, que mû d'une compaffion Chrétienne & Royale, & d'une fincere charité envers nos Freres en la Foi Evangelique, oprimez & perfecutez dans l'Archevêché de Saltzbourg, lesquels pour la feule & unique caufe de leur Foi, & parce qu'ils ne peuvent & ne veulent fe refoudre à l'abjurer, font obligez d'abandonner leur Patrie; Nous avons refolu de leur tendre une main fecourable, de les recevoir à cet effet dans nos Etats, & de leur procurer des établiffemens dans quelques Cantons de nôtre Royaume de Pruffe, où Nous en aurons un foin particulier.

C'eft pourquoi, Nous avons non feulement fait prier amiablement l'Archevêque de Saltzbourg, par un Memoire que Nous avons fait délivrer à fon Miniftre à la Diette, par celui qui y réside de nôtre part, d'accorder le libre paffage en faveur de fes Sujets émigrans, (lesquels, pour autant qu'ils font difpofés à fe retirer fur nos Terres, Nous regardons & confiderons comme nos futurs Sujets,) de lever tout obftacle qui pourroit empêcher leur sortie, & de leur laiffer une liberté entiere d'emporter tous leurs Biens, con-